

Réunion du Conseil Communautaire 25.03.2010 / IS SUR TILLE

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MICHELIN. BAUDRY. LASSERTEUX. BOIRIN. STAIGER. CHAUTEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. GASSE. COLLET. FONT. LAVEVRE. BALLAND. ROBIN. THABARD. BOLDRINI. BEZIAN. MONOT. FREQUELIN. VANNESTE. ALBIN. SAULIN. GRADELET. LUYT. MARTIN. VERGER. KROL. Mmes GUELAUD. CHANUSSOT. CORMILLOT. GUINET. LETOUZEY. MARTINEZ.

Suppléants : MM. DEGRET. JEANDOT.

Personnes excusées :

MM. MOYEMONT. BOULAY.

Mme.

Personnes absentes :

Mme. DURAND-BADET.

Assistaient également à la réunion :

MM. LIOTARD. GRELET. MOZER. DIDION. DUTRUEL. BAILLEUL. SCHWEIZER. PETITGUYOT. USQUIN.

M. DE LAMBERTERIE

Mmes GUITTON. GRISON

Rédaction : Véronique GOUDET, le 06/04/2010

Validation : Michel MAILLOT, le 10/04/2010

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 9 février 2010 est adopté à l'unanimité.

2/ Vote des comptes administratifs 2009

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement : + 358 736.61 €

Section d'investissement : - 727 853.79 €

Soit un déficit global de 369 117.18 €

Compte tenu des restes à réaliser 2009 qui se soldent par un excédent de financement de 398 554.00 €, le résultat global 2009 fait apparaître un excédent global de 29 436.82 €.

Le compte administratif 2009 est adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXES

➤Ecole de musique :

Le compte administratif 2009 qui présente un excédent de fonctionnement de 5 304.15 € est adopté à l'unanimité.

➤Immeuble Trésorerie :

Le compte administratif 2009 qui présente un excédent global de 1 742.47 € est adopté à l'unanimité.

➤ZAE Til-Châtel :

Le compte administratif 2009 qui présente un excédent global de 218 992.20 € est adopté à l'unanimité.

➤Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le compte administratif 2009 qui présente un déficit de fonctionnement de 34 651.62 € est adopté à l'unanimité.

3/ Vote des comptes de gestion 2009

Les comptes de gestion 2009 du budget principal et des budgets annexes établis par Monsieur Eric DE LAMBERTERIE, trésorier municipal, conformes à la comptabilité de la COVATI, sont adoptés à l'unanimité.

4/ Vote des budgets primitifs 2010

Budget principal

Le budget est présenté par Véronique GOUDET

Les montants budgétaires proposés sont les suivants :

La section de fonctionnement est présentée en excédent de 49 870 € le montant total de dépenses s'élève à 3 176 226 € (2 780 861 € en 2009)

La section d'investissement s'équilibre à 1 415 503 € (2 298 770 € en 2009)

Christian CHARLOT donne le détail du budget enfance jeunesse et explique l'impact de la reprise des activités périscolaire et extrascolaire en gestion directe ainsi que de la SMA sur une année pleine.

Nicolas GOLMARD donne des précisions techniques sur les budgets voirie, ingénierie, aérodrome, infrastructure et sport.

Des compléments d'explications sont apportés par les vice-présidents.

Voir en annexe les présentations power point des différents budgets (qui ont déjà été envoyées).

Questions :

Luc BAUDRY

Le poste «téléphone» semble élevé si on fait le total de tous les services et budgets.

V. GOUDET

Les contrats ont été renégociés auprès de France Telecom en cours d'année 2009 et l'incidence devrait se faire sentir sur le budget 2010.

Thierry MARTIN

Demande des informations concernant le montant de la subvention versée par le Conseil Général pour l'école de musique (42 960 €).

Oger LUYT

La subvention est plus élevée du fait du passage en niveau III. Mais cela nécessitera l'embauche d'un dumiste pour la rentrée 2011.

Luc BAUDRY

Il avait été question de faire une provision pour pallier à cette embauche de façon à ne pas augmenter les impôts d'un seul coup.

Oger LUYT

L'arrivée du dumiste commencera à se faire sentir sur le budget à partir de 2011 et surtout en 2012. On ne sait pas aujourd'hui à quel niveau sachant qu'on peut embaucher un dumiste qui donne aussi des cours à l'école de musique.

Luc BAUDRY

Sur le budget tourisme à quoi est due l'augmentation de la ligne fêtes et cérémonies qui passe de 4 000 € à 5 500 € ?

V. GOUDET

Il s'agit juste d'une modification entre article (ce poste concerne la fête de la Truffe et le fleurissement), mais globalement ce budget n'a pas augmenté par rapport à 2009.

Jean-Denis STAIGER

Beaucoup de dépenses réalisées sur le stade du réveil alors qu'il n'y a aucune participation du club qui l'utilise.

Michel MAILLOT

Aucun club ne participe au financement des infrastructures. En ce qui concerne le stade du Réveil, la COVATI n'a en charge que les dépenses dues aux installations. Cela vient du fait que ce stade faisait partie avant 2005 des compétences optionnelles de la COVATI avec uniquement les participations d'Is et Marcilly. Or la loi d'août 2005 n'a plus autorisé cette organisation et les installations ont été intégrées dans les compétences de la COVATI avec le plateau d'athlétisme lors de la modification des statuts suite au travail effectué sur la notion d'intérêt communautaire demandé par la loi.

Non seulement aucun club ne participe au financement des infrastructures (sauf le Moto cross et le Cross car) mais ils sont subventionnés par les communes et en très grande partie par la commune d'Is-sur-Tille pour leur fonctionnement.

Daniel LAVEVRE

La commission a mené une réflexion et va proposer au club de lui verser une subvention annuelle au lieu de payer les frais de fonctionnement (chauffage, eau, électricité...)

Gilbert ROBIN

A quoi sert la subvention de 5 000 € qui est versée au club.

N. GOLMARD

Cette subvention est versée à la section gymnastique du Réveil qui utilisait auparavant une salle située au stade du Réveil. Depuis la construction du gymnase du collège, l'activité gymnastique a lieu dans ce gymnase. Cette subvention sert au club pour payer les frais de fonctionnement demandés par le collège.

Eric SAULIN

A t'on pensé à réévaluer les redevances pour les usagers de l'aérodrome ?

Daniel LAVEVRE

L'examen des redevances est prévu en mai ou juin. En 2008 et en 2009 les redevances avaient été augmentées de 4 %.

Conclusion du président Michel Maillot avant le vote du budget.

Je crois pouvoir dire que nous avons eu une présentation exhaustive du budget 2010.

Vous pouvez constater que nous intervenons dans des domaines de plus en plus nombreux et de plus en plus variés.

Ces dernières années nous avons créé les fondations de notre communauté de communes et nous avons beaucoup investi dans les routes, je rappelle qu'auparavant c'était un domaine où il n'y avait quasiment rien eu de fait alors que c'était déjà la compétence du SIVOM, mais aussi dans l'enfance jeunesse, la petite enfance, la musique, le tourisme, etc...

Nous avons déjà commencé lors du dernier mandat à assurer des services dans toutes les communes de la COVATI, avec la compétence enfance jeunesse et le périscolaire dans toutes les communes, avec l'aide au logement avec l'OPAH, le SPANC le portage des repas, le groupement de commande voirie et depuis deux ans nous nous attachons à améliorer les services à toutes les communes avec la commission ruralité, surtout avec l'accueil de la petite enfance, le relais petite enfance, avec le service de balayage, l'ingénierie qui, certes nous est quasiment imposée avec les désengagements programmés de l'état en la matière.

Il est vrai que ce budget peut paraître comme un budget de transition surtout en ce qui concerne l'investissement.

Mais il nous faut un peu digérer les investissements passés, ne pas trop accroître l'endettement et pénaliser les investissements futurs, accrocher un premier investisseur dans la zone de Til-Châtel où nous ne sommes propriétaire que depuis sept mois dans une période très difficile sur le plan des investissements économiques. Puis cette année nous avons la reprise de toute l'enfance jeunesse, je suis persuadé que tout a été bien calculé mais il va y avoir un travail important pour que le basculement se fasse dans les meilleures conditions possibles.

De plus, nous sommes dans une période d'incertitudes avec la suppression de la Taxe Professionnelle et la réforme fiscale qui va en découler avec des conséquences qui sont encore floue pour 2011 et les années suivantes.

Néanmoins, cela ne nous empêche pas d'avoir de nombreux projets dans le cadre du contrat ambition côte d'or, du contrat de Pays Etat Région ou dans nos communes.

Il n'est pas sûr que nous pourrions tout réaliser.

Même si cela n'a pas été agréable, on peut se féliciter d'avoir augmenté l'an dernier des taux qui restent néanmoins très largement dans la moyenne des taux pratiqués par les communautés de communes, et qui en euros supplémentaires par foyer, étaient raisonnables. Le problème, ce sont les accumulations d'augmentation, autres collectivités, sécurité sociale, énergie qui fait qu'en final l'addition est lourde avec des salaires qui stagnent et la précarité qui augmente.

Mais cela nous a permis de réaliser des investissements importants en 2009 : structure multi accueil et route du camp américain, sans emprunter de nouveau. Cela nous permet cette année d'absorber les différents désengagements en particulier dans l'enfance jeunesse et les 90 000 euros supplémentaires de la petite enfance.

A ce sujet, je vous signale que personnellement, je ne suis pas prêt à assumer tous les désengagements financiers qu'ils viennent de l'Etat, des Conseils généraux ou régionaux, de la CAF ou autres. Ce serait un peu facile. Après on va dire que ce sont les collectivités locales comme les nôtres qui augmentent les impôts.

Avec Daniel Lavèbre, nous sommes très souvent en contact avec les responsables de la Semaad pour l'aménagement du quartier AMI. Ils nous répètent sans cesse, que le développement de Dijon et du Grand Dijon sert au développement de la Côte d'or toute entière même s'il y a des territoires très difficiles. Et vice et versa. Le développement de la Côte d'or sert au développement de l'agglomération dijonnaise.

Ils ne conçoivent pas l'un sans l'autre.

Il en est de même pour l'agglomération Is-Marcilly avec toutes les communes de notre communauté et je dirai même au-delà de tout le Pays Seine et Tilles.

Le dynamisme des uns sert au développement des autres et inversement.

Certes le montant d'investissement de ce budget est faible, mais il va nous permettre de travailler ensemble pour consolider et améliorer l'existant, les services à la population et il contribuera à ne pas alourdir l'impôt sur les ménages.

C'est pourquoi, je vous demande de voter ce budget 2010

Le budget principal est adopté à l'unanimité

Budget annexe «Ecole de musique»

Budget prévisionnel de 226 560 € (226 580 € au budget et DM 2009).

| Evolution de la participation des 3 collectivités | | |
|---|---------------------|--|
| | Participation 2009 | Prévisionnel 2010 (avant réajustement rentrée 2010/2011) |
| COVATI | 95 019.40 € | 94 408 € |
| CC de Selongey | 20 514.80 € | 18 228 € |
| Sivom de Grancey le Chateau | 5 685.80 € | 4 854 € |
| TOTAL | 121 220.00 € | 117 490 € |

Budget voté à l'unanimité.

Budget annexe «Parc d'Activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel»

Les montants sont les suivants :

| | | TOTAL | Opérations réelles | Opérations d'ordre |
|----------------|----------|---------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | 341 246 | 282 823 | 58 423 |
| | Recettes | 341 246 | 1 680 | 339 566 |
| Investissement | Dépenses | 319 176 | 38 033 | 281 143 |
| | Recettes | 319 176 | 319 176 | 0 |

Vote :

Pour : 36 abstention : 1 (Gilles KROL)

Budget annexe «Immeuble trésorerie»

Les loyers versés par le Trésor Public compensent les annuités de l'emprunt contracté pour la réhabilitation des locaux.

Les montants proposés sont les suivants :

| | |
|-------------------------------|----------|
| - section de fonctionnement : | 13 481 € |
| - section d'investissement : | 14 876 € |

Ce budget annexe est adopté à l'unanimité.

Budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif»

Il s'agit uniquement d'un budget de fonctionnement qui s'équilibre à 76 987 €

Ce budget annexe est adopté à l'unanimité.

Budget annexe «Office de Tourisme»

Premier budget annexe suite au vote des statuts de l'office de Tourisme le 8 décembre 2009.

Les montants proposés sont les suivants :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| - section de fonctionnement : | 103 210 € |
| - section d'investissement : | 11 600 € |

Ce budget est équilibré par un versement du budget principal de 101 660 €

Il est adopté à l'unanimité.

5/ Vote des taux d'imposition 2010

Délibération 12/2010

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2010 soit une augmentation de 1%.

| | |
|---|--------|
| ➤ Taxe d'habitation : | 1.97 % |
| ➤ Taxe foncière propriétés bâties : | 4.19 % |
| ➤ Taxe foncière propriétés non bâties : | 8.57 % |
| ➤ Cotisation Foncière des Entreprises : | 3.03 % |

6/ Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2010

Délibération 13/2010

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 36 voix favorables et 1 abstention (Christophe MONOT)

FIXE comme suit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chaque zone pour l'année 2010:

| | Rappel taux 2009 | Taux 2010 | |
|------------|------------------|-----------|----------------|
| ➤ Zone 1 : | 11.64 | 10.80 % | soit : - 8.2 % |
| ➤ Zone 2 : | 9.99 | 9.50 % | soit : - 4.9 % |
| ➤ Zone 3 : | 8.69 | 8.44 % | soit : - 2.9 % |

Il y a quelques années, le trésor public nous avait demandé d'engager une démarche de « lissages » des taux pour arriver à un taux unique. Puis il y a environ 2 ans, ce lissage n'était plus obligatoire. Si nous avons réparti les communes de la COVATI en 3 zones, c'était pour apporter un peu plus d'équité entre les communes. Désormais on nous demande de nouveau de poursuivre le lissage. C'est ce que nous avons commencé à faire pour arriver à un taux unique en 2015. A noter que depuis plusieurs années les taux de la TEOM diminuent régulièrement.

Délibération 14/2010 : Nomination des membre du Conseil d'Exploitation

Vu la délibération du 8 décembre 2009 approuvant les statuts de l'office de Tourisme et précisant que la régie est administrée sous l'autorité du Président et du conseil communautaire assisté d'un conseil d'exploitation,

Le président précise que le conseil d'exploitation doit être composé de :

- cinq conseillers communautaires
- quatre représentants des professions et activités intéressées par le tourisme

Il rappelle que les membres sont nommés par le conseil communautaire sur proposition du président de la communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DESIGNE comme suit les membres des deux collèges qui composeront de conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme :

- Conseillers communautaires
 - M. Baudry
 - M. Baujard
 - M. Luyt
 - M. Saulin
 - M. Verger
- Représentants professions et activités tourisme
 - M. Petit
 - M. Mazaud
 - M. Perrat
 - M. Mortier

Délibération 15/2010 : Demande de subventions chemins de randonnées

Il est procédé à la présentation du projet d'aménagement de deux sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

- Le Tour du Meulley
- Le Tour de la Combe Marey

et de trois autres sentiers dont les dossiers ont été présentés pour inscription au Conseil Général.

Le coût de l'opération s'élève à 6 738.56 € HT soit 8 059.31 € TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| - Conseil Général 50 % : | 3 370 € |
| - Conseil Régional 30 % : | 2 022 € |
| - Covati : | 2 268 € (dont FC TVA 1320 €) |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé

MANDATE le Président pour solliciter les subventions auprès :

- Du Conseil Général de Côte d'Or pour un montant de 3 370 € soit 50 %.
- Du Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Contrat de Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne pour un montant de 2 022 € soit 30 %.

Christian BAUJARD rappelle aux délégués qu'il avait décidé de «décentraliser» l'appel du 18 juin dans les communes du canton. Il demande que les communes intéressées se manifestent.

Il est également fait appel aux communes pour l'organisation du 11 septembre, date de la libération d'Is-sur-Tille et du canton.

Michel MAILLOT informe les membres qu'une réunion pour la répartition de la dotation cantonale aura lieu prochainement.

Le Président fait également part d'un courrier émanant de Monsieur le Directeur du CEA Valduc qui propose des réunions d'informations à l'attention des différents conseils municipaux. Contact : M. Richard DORMEVAL

Luc BAUDRY demande que les différents power point qui ont été présentés lors de la réunion soient envoyés à tous les délégués.

La séance est levée vers 22 h 35